

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

19 décembre 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Isabelle MARIDET)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Convention PAV
- Convention DPO
- Encaissement chèque de l'association « les amis du petit musée Pierre Martelanche »
- Servitude bail à construction MARPA
- Subvention DTER et DSIL
- Subventions Département : territorialisée, voirie, solidarité
- Tarifs périscolaires
- Proposition RBI photocopieur école
- Délibération modificative N° 3

Questions diverses

- Point sur le P'tit curieux
- Date des conseils 2024

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.